



COOP'INFOS



Et si les droits de l'enfant voyageaient de classe en classe, portés par la voix des élèves ?

L'OCCE et l'UNICEF vous invitent à participer à un nouveau projet pédagogique coopératif et créatif :

« Les Cartes Postales CIDE Audio »

Le principe ?

Avec votre classe, vous réaliserez une carte postale audio autour d'un article de la **Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE)**. Votre création sera ensuite envoyée à une autre classe participante. Vous recevrez à votre tour la carte postale sonore d'une autre classe.

Ainsi, de classe en classe, les voix des enfants se répondront pour former un cercle de partage autour des droits de l'enfant.

Pour vous accompagner dans cette aventure, nous vous proposerons **un dossier pédagogique** comprenant des idées et des pistes de séances à mener avec vos élèves.

Vous pourrez également solliciter **l'intervention d'un bénévole de l'UNICEF**.

Qui peut participer ?

Le projet est ouvert aux classes de la grande section de maternelle au CM2. Nous souhaitons réunir une vingtaine de classes pour faire vivre cette belle aventure collective.

À vos agendas !

Vendredi 20 novembre 2026 : lancement du projet, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfance.

Du 11 au 24 janvier 2027 : échange des cartes postales audio entre les classes.

24 janvier 2027 : clôture du projet, lors de la Journée internationale de l'éducation.

Envie de participer ?

Rien de plus simple : écrivez à **e.garnier@occe.coop** pour nous faire part de votre souhait de rejoindre le projet.

Date limite pour les inscriptions : **le jeudi 19 novembre 2026**.



Lire, c'est partir (OCCE 90)

Rendez-vous **le mercredi 2 décembre de 10h à 17h**

Venez nous rejoindre dans les locaux OCCE 90, **10 rue de Londres bâtiment A 2nd étage à Belfort**.

Vous pouvez consulter le catalogue des livres sur le site de l'association.

Une fois votre commande préparée, vous l'envoyez à l'adresse suivante :

lire-cest-partir@wanadoo.fr jusqu'au 25 novembre 2026.

Vous récupérez cette commande **le mercredi 2 décembre** dans nos locaux.

Le règlement se fera directement sur place.



Informations aux mandataires

- **Les comptes rendus financiers et d'activités** sont à rendre avant **le vendredi 6 novembre 2026**.

Vous trouverez les documents soit dans le bulletin de rentrée soit dans le bulletin d'adhésion, envoyés par courrier ou sur le site OCCE 70.

- Voici **le lien pour les adhésions pour 2026/2027**.

- **Contrat MAE/MAIF/OCCE :**

« Qui doit être déclaré dans les effectifs à assurer ? »

Les adhérents, c'est à dire en premier lieu, la totalité des élèves inscrits à l'école et les enseignants (au moins un par classe).

Les autres personnels (ATSEM, AVS, EVS, autres enseignants...) peuvent aussi être adhérents donc assurés s'ils le souhaitent.

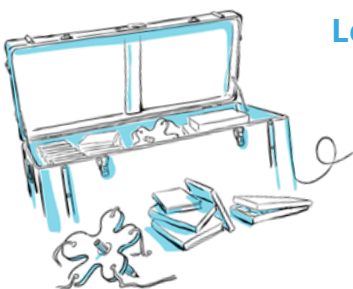
Aucune mise à jour n'est à effectuer si un élève arrive en cours d'année, il sera automatiquement adhérent de la coopérative scolaire de l'OCCE et assuré.

« La présence du contrat MAE/MAIF dispense-t-elle les familles de souscrire une assurance individuelle ? »

Non, le contrat MAE/MAIF ne couvre pas le temps scolaire obligatoire, la cantine, la garderie, le trajet domicile-école et les activités extrascolaires (Sport, vie privée, vacances ...). Le contrat MAE/MAIF est collectif, il ne couvre pas les accidents qui surviennent pendant la récréation notamment quand un enfant se blesse seul.

Une foire aux questions est disponible sur notre site :

<https://ad70.occe.coop/faq/assurances>



Les malles pédagogiques OCCE pour vos pratiques professionnelles

N'hésitez pas à consulter :

- le planning de réservation des malles;
- La liste des malles pédagogiques que nous vous proposons ;
- le formulaire en ligne permettant de réserver une ou plusieurs malles par période.